Les gardiens de la paix, qui ne sont pas très nombreux « font circuler », sans la moindre difficulté, sur le trottoir de la rue du Château-d'Eau.

Quelques groupes de jeunes gens, ouvriers de l'alimentation, stationnent sur le terre-plein situé à l'extrémité ouest de la place de la République, où sont également massés une vingtaine d'agents cyclistes.

Le service d'ordre n'est pas apparent, il n'en est pas moins important ; des gardes-républicains sont placés dans la caserne du Château-d'Eau.

Avant midi, la place de la République et les abords ont repris leur physionomie habituelle.

A l'annexe de la Bourse du Travail, rue Jean-Jacques-Rousseau, où se trouve le siège du Syndicat de l'alimentation, calme complet. La porte, là aussi, n'est ouverte qu'aux syndiqués. Mais il n'en est venu que très peu.

Rien non plus devant les bureaux de placement, dans le quartier des Halles et rues Albouy, Meslay, etc. Ces bureaux sont pour la plupart fermés. Tous sont gardés par des gardes municipaux et des agents.

Cet après-midi, les abords de la Bourse du Travail et de son annexe restent calmes.

Le gardien de la paix, Jean Berger, qui a eu l'œil gauche crevé, a été reconduit de l'hôpital Lariboisière à son domicile. L'œil est perdu, mais l'état général de l'agent est satisfaisant.

A MARSEILLE

Marseille, 30 octobre. — Les ouvriers de l'Alimentation à Marseille, se réunirent cet après-midi à la Bourse du Travail de cette ville, pour créer un mouvement concordant avec celui de Paris.

LES GRÈVES

Dans le Nord

APPEL AUX GRÉVISTES

Citoyennes et citoyens,

Votre délégation a eu avec les délégués patrons une première entrevue, en présence du Préfet du Nord.

Les pourparlers ont déjà eu un intéressant résultat à savoir :

L'établissement d'un tarif de préparations basé sur les prix les plus élevés actuellement payés.

En ce qui concerne les tissages, la discussion reste ouverte et sera, croyons-nous, résolue dans une nouvelle conférence.

Pour les filatures, une entrevue aura lieu très prochainement ; — peut-être lundi.

L'on peut donc dire que votre cause est en bonne voie et qu'il y a tout lieu d'espérer que le conflit sera solutionné sous peu à votre satisfaction.

Vos délégués ont la certitude d'avoir accompli leur devoir.

A VOUS, MAINTENANT DE FAIRE LE VOTRE en restant fidèles à la grève.

Plus que jamais le CHOMAGE UNANIME et le CALME s'imposent.

Une reprise partielle du travail ne pourrait que compromettre le succès définitif de nos démarches et le résultat déjà appréciable de votre magnifique résistance.

Camarades,

Courage ! La victoire complète n'est plus qu'une question de jours.

Un dernier effort peut vous la donner toute, — une faiblesse la diminuerait certainement.

Vive la Grève !

Vive l'Union ouvrière !

LA DELEGATION DU COMITE DE LA GREVE.

A la Préfecture

L'ENTREVUE

Hier, vendredi, a eu lieu, à dix heures du matin, à la préfecture du Nord, la première entrevue entre les délégués patrons et ouvriers.

Les délégués ouvriers étaient les citoyens : Désiré Daudrumez, maire d'Armentières ; Emile Sohier, maire d'Houplines ; Lefebvre, Dheygère, Ed. Vanaldervereid et Gustave Sohier.

Les délégués patrons : MM. Debosque, Henri Chas, Villard, Jeanson, Dulac, Dufour et Charvet, tisseurs.

M. le Préfet du Nord assistait à l'entrevue qui a eu lieu dans un des bureaux du Conseil général.

La conférence a duré jusqu'à trois heures moins le quart.

Voici le procès-verbal officiel rédigé par M. Vincent, préfet du Nord :

Le Procès-verbal

Procès-verbal de la conférence qui a eu lieu aujourd'hui 30 octobre, à 10 heures du matin à la Préfecture du Nord, en présence de M. Vincent, préfet du Nord, entre les délégués des patrons et les délégués des ouvriers du tissage d'Armentières et d'Houplines.

Le 30 octobre 1903, à dix heures du matin, les sept délégués des patrons et les sept délégués des ouvriers se sont réunis à Lille dans une salle de la Préfecture en notre présence :

Après une discussion très courtoise, *l'accord complet est intervenu entre les parties, et à l'unanimité, sur les points suivants :*

(A). — *DISPOSITIONS IMMEDIATEMENT APPLICABLES.*

1° TISSAGE

Application immédiate et intégrale du tarif de 1889. — Les ouvriers reconnaissent que cette application réalisera une amélioration notable pour la plupart d'entre eux.

Ce tarif sera déposé au Conseil de prud'hommes ; par conséquent son application sera désormais obligatoirement garantie.

2° PREPARATIONS

Un tarif commun des préparations sera élaboré par une Commission mixte qui se réunira après la reprise du travail.

La Commission mixte se proposera pour but l'unification des tarifs sur les prix maxima actuellement payés, sauf certains cas exceptionnels qu'elle aura à délimiter. En cas de désaccord, les parties seront départagées par un ou plusieurs arbitres nommés par elles.

Les prix fixés dans le tarif des préparations ainsi établi seront payés aux ouvriers *rétroactivement* et à partir du jour de la reprise du travail.

(B). — *DISPOSITIONS CONCERNANT L'AVENIR.*

TISSAGE

La conférence décide qu'une Commission mixte sera instituée avec mission d'élaborer, avant le 1er avril 1904, un tarif de tissage qui remplacera le tarif de 1889 reconnu par les deux parties défectueux et incomplet.

La Commission mixte devra, en établissant ce tarif, prendre pour point de départ le tarif de 1889 additionné de l'augmentation qui pourra résulter des négociations en cours.

Ce tarif sera destiné à servir de tarif de base, les patrons et ouvriers s'engageant à faire leurs efforts pour en généraliser l'application.

L'accord n'a pu être établi, dans la présente séance, sur la question de l'augmentation du tarif de 1889 :

Les ouvriers demandent, à partir du 1er avril 1904, une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail ; ils demandent en outre une augmentation immédiate égale à la moitié de ce préjudice ; le taux de ce préjudice serait étudié et fixé dans une conférence nouvelle.

Les patrons déclarent qu'il leur est absolument impossible de concéder sur le tarif de 1889 une augmentation *actuelle* quelconque, ce qui aurait pour résultat d'aggraver leur situation par rapport à leurs concurrents dont les tarifs sont déjà moins élevés que les leurs.

En ce qui concerne la promesse ferme d'une augmentation à appliquer à partir du 1er avril 1904, *ils sont autorisés par* leurs mandants à la renouveler en principe, et ils admettent que ce relèvement doit correspondre au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le taux de ce préjudice doit être étudié et fixé par une commission mixte.

Une seule question reste donc en suspens, celle de savoir si l'augmentation sur le tarif de 1889 sera faite immédiatement ou seulement à partir du 1er avril.

La conférence a pris fin à deux heures et demie de l'après-midi ; la date de la prochaine réunion n'a pas été fixée.

Fait à Lille, le 30 octobre 1903.

Le Préfet du Nord,
Signé : L. VINCENT.

Offre d'Arbitrage

A la suite de l'entrevue qu'il a présidée, hier, entre *délégués patrons* et délégués ouvriers, et dont on vient de lire le procès-verbal officiel, M. Vincent, préfet du Nord, nous communique la lettre suivante qu'il adresse aux deux délégations, en vue d'un arbitrage :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Nord

Messieurs les Délégués patrons,
Messieurs les Délégués ouvriers,

Il résulte de la conférence qui a eu lieu aujourd'hui à la Préfecture que l'accord complet s'est fait à l'unanimité sur tous les points en litige à l'exception d'un seul : la date à laquelle une augmentation devra être accordée aux ouvriers sur le tarif de 1889.

Les deux parties ont admis ensemble et à l'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice à eux causé par la réduction des heures de travail et que le taux de ce préjudice devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les ouvriers demandent que la moitié de cette augmentation à fixer par la commission mixte soit rétroactivement applicable à partir du jour de la reprise du travail.

Les patrons déclarent ne pouvoir admettre l'augmentation qu'à partir du 1er avril 1904.

J'estime que cette divergence unique ne saurait justifier la prolongation d'une grève aussi pénible pour les uns que pour les autres.

Si tel est, et je n'en saurais douter, votre sentiment, je vous propose de mettre fin au conflit par un arbitrage.

La mission donnée à l'arbitre unique ou aux arbitres désignés par les deux parties pourrait être ainsi définie :

1° Y a-t-il lieu d'accorder aux ouvriers à la façon dans les tissages une augmentation **immédiate** ;

2° Si le principe d'une augmentation immédiate est admis, quel doit en être le quantum par rapport à l'augmentation totale à fixer par la commission mixte.

Le Préfet du Nord,
L. VINCENT.

P. S. — Il est bien entendu que dès le lendemain du jour où l'arbitrage serait admis par les deux parties le travail sera repris dans les usines, les deux parties s'engageant d'avance à se soumettre à la décision arbitrale.

Simple Remarque

La délégation ouvrière, qui a quitté Lille pour Armentières ,hier vers cinq heures de l'après-midi, n'a pu avoir connaissance de la lettre par laquelle M. Vincent offre un arbitrage, et qui n'a été connue qu'à une heure avancée de la soirée.

Ce sera au Comité de la Grève et à l'assemblée générale des grévistes de se prononcer sur la proposition du Préfet.

Nous n'avons pas à épiloguer sur l'attitude que prendront en l'occurrence les ouvriers, qui doivent demeurer les seuls juges de leur conduite.

Aussi n'est-ce qu'à titre absolument documentaire que nous tenons à faire — sur les deux communiqués préfectoraux : procès-verbal et lettre, — une simple remarque.

Dans l'offre d'arbitrage, au troisième alinéa, M. Vincent écrit :

« Les ouvriers demandent que la moitié de cette augmentation à fixer par la commission mixte soit rétroactivement applicable à partir du jour de la reprise du travail. »

Il s'agit dans cette phrase, de la modification du tarif de 1889, c'est-à-dire du tissage ; et, — si nous comprenons bien, — M. le Préfet affirme que les délégués ouvriers ont accepté que l'augmentation des salaires du tissage *ne fût fixée qu'après la reprise du travail* pour être appliquée rétroactivement à partir du jour de la rentrée à l'atelier.

Or, s'ils ont accepté la création d'un nouveau tarif pour les préparations, à établir après la reprise, avec effet rétroactif à partir de la fin de la grève actuelle, les ouvriers n'ont jamais consenti à ce qu'il en fût ainsi pour les tissages.

Et cela ressort, d'ailleurs, du procès-verbal rédigé par M. Vincent *lui-même*, qui contredit sa lettre arbitrale dans le titre B : *Tissage*. (Dispositions concernant l'avenir), d'où nous extrayons la phrase suivante :

« Les ouvriers demandent, à partir du 1er avril 1904, une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail ; *ils demandent en outre une augmentation immédiate égale à la moitié de ce préjudice ; le taux de ce préjudice serait étudié et fixé dans une conférence nouvelle.* »

Ce dernier passage indique nettement la ferme intention — souvent affirmée déjà — de la part des ouvriers, de discuter et de fixer cette augmentation au tarif de 1889 *avant toute reprise du travail.*

Ceci dit, et cette erreur matérielle contenue dans l'offre d'arbitrage étant signalée, nous tenons à répéter que nous ne préjugeons en rien de la suite que les travailleurs en grève décideront d'y donner.

A Armentières

LA MATINEE

C'est jour de marché à Armentières et les promeneurs commencent à affluer vers la place Saint-Vaast où les marchands ont installé leurs boutiques.

L'argent est rare et rare aussi le client.

A la porte de l'Hôtel de Ville, les bandes de grévistes sont maintenues par les gendarmes afin de permettre aux secrétaires de l'Etat-Civil de régler la distribution des bulletins d'indigence.

Les reprises du travail ont été nulles ce matin.

Seules, les filatures de coton de MM. Danscette et de MM. Charvet continuent à marcher avec un personnel infime.

LE DEPART DES DELEGUES

Les délégués ont pris, à Armentières, le train de 9 h. 10.

La délégation ouvrière était ainsi composée : les citoyens Sohier et Daudrumez, les citoyens Dheygere Emile, Van Alderweireld, Gustave Sohier, Lefebvre Charles, Quesque César.

Les délégués ouvriers se sont rencontrés à Lille, à la Préfecture avec MM. Debosque, Henri Chas, Villard, Jeanson, Dulac, Dufour, et Charvet, fabricants de toiles, délégués des patrons.

L'ETAT D'ESPRIT A ARMENTIERES

La foule n'a plus cessé de circuler par les rues de la ville à partir de midi.

A chaque instant, des envoyés viennent à la mairie demandant des renseignements sur la conférence de la Préfecture.

A deux heures, on ne sait encore rien.

La place du Rond-Point est déjà noire de monde.

Un avis a été affiché sur les fenêtres de la Maison du Peuple.

« Les grévistes sont convoqués à une réunion qui aura lieu à quatre heures et demie, après le retour supposé des délégués. »

La foule, pour tuer le temps déambule paisiblement par les rues.

Peu à peu des groupes se concentrent vers la gare.

Il est près de quatre heures et demie, et, sans doute, les délégués ne vont pas tarder à arriver.

Une certaine animation se traduit parmi l'assemblée qui se presse aux abords de la salle d'attente.

Il est près de cinq heures quand le train entre en gare.

La délégation, ayant en tête le citoyen Sohier, descend sur la terrasse de la place.

Les ouvriers entourent leurs camarades et, pendant quelques minutes, c'est un tumulte indescriptible.

A cinq heures et demie, les délégués se réunissent à la Maison du Peuple. Des précautions ont été prises par l'autorité militaire. Les rues sont bien gardées.

A LA MAISON DU PEUPLE

Il fait presque nuit quand le citoyen Emile Dheygère paraît sur la passerelle des bâtiments annexes de la Coopérative.

Il y a plus de cinq mille personnes dans la cour de la Maison du Peuple.

Les auditeurs se sont casés comme ils l'ont pu.

Soudain un coup de sonnette retentit, un silence profond s'établit et, dans les ténèbres, c'est un spectacle inoubliable ,cette foule écoutant dans l'angoisse, comme un jugement de tribunal.

Le citoyen Dheygère expose en termes très brefs et très précis la besogne accomplie au cours de la conférence à la Préfecture.

Les patrons consentent à établir un tarif de préparations, qui aura pour base les prix maxima actuellement appliqués dans les divers ateliers d'Armentières et d'Houplines.

Le tarif sera élaboré d'urgence et dès la reprise du travail, par la commission mixte.

Il aura effet rétroactif pour la durée nécessaire à sa composition.

Un délai de quinze jours sera imparti pour parfaire ce travail.

Pour les tissages, les patrons n'acceptent rien au delà du tarif de 1889. Ils ont prétendu n'avoir aucune mission sur ce point. D'autre part, ils arguent qu'au premier avril 1904, le quantum de l'augmentation déterminée par la commission mixte pourrait être applicable.

Le citoyen Dheygère convoque les grévistes pour une conférence qui doit avoir lieu à la Maison du Peuple le lendemain matin.

L'AGITATION

Très houleuse, la foule s'épand à travers le Rond-Point. Il y a plus de six mille manifestants. Les pelotons de cavalerie gardent les rues.

Les grévistes chantent l'*Internationale*, l'*Insurgé*, le *Drapeau Rouge*.

Une colonne de trois mille personnes s'engage dans la rue des Promenades en chantant.

La cavalerie charge aussitôt furieusement. Il y a une minute d'affolement. Puis, la foule se disperse par les rues adjacentes.

Dans la soirée des groupes très animés ont circulé, commentant les résultats des négociations à la Préfecture.

A Houplines

Toute la journée d'hier a été calme comme les précédentes. Les grévistes se sont promenés par groupes nombreux profitant du temps superbe.

A 10 heures, toute la rue de l'Ecole et la rue Gambetta sont pleines d'ouvriers et ouvrières venant se faire inscrire pour la soupe et le rata du jour. Les cuisines populaires, installées l'une à la section du Bourg, sous la direction de notre ami Gaston Clairé, et la seconde, sous la direction de l'excellent adjoint au maire, le citoyen Simon, ont donné hier **1.270 portions** ; il y a trois jours 480 portions seulement étaient distribuées !

A Roubaix

DEPART DE GENDARMES

Hier après-midi, à 3 heures et demie, un ordre de rappel a mis en route 30 gendarmes à cheval et 40 gendarmes à pied se dirigeant sur Lille.

On a oublié de rappeler les soldats cantonnés à Wattrelos et à Croix.

A Tourcoing

FIN DE LA GREVE DES TISSERANDS

Les négociations, que nous disions hier être en bonne voie, ont enfin abouti.

Les tisserands de la maison Mathon et Dubrulle obtiennent différentes satisfactions, entre autres une augmentation d'un *demi-centime* par 50 duites.

Au dire des ouvriers, les concessions obtenues vont augmenter leur salaire d'une moyenne de deux à trois francs par semaine.

C'est là un résultat appréciable que nous enregistrons avec plaisir.

Les engagements pris par les patrons ont été signés par eux. Ils seront contresignés aujourd'hui par MM. Edouard Six et Constant Flament.

La reprise du travail a été décidée pour lundi matin, à 8 heures.

Le Comité de la grève nous demande de remercier la population du bienveillant accueil qu'elle réserva à ses quêteurs.

Nous nous chargeons volontiers de cette mission.

A Halluin

Dans la matinée d'hier, le directeur du tissage Ovigneur, s'est rendu à la Maison du Peuple, pour obtenir la reprise du travail.

Les grévistes de cette usine, réunis l'après-midi à ce propos, ont décidé de réclamer une augmentation globale de 10 pour 100, et de continuer la grève, les concessions qui leur ont été faites par leur patron leur paraissant insuffisantes.

A LILLE

La grève continue dans les établissements Duhem, Bertrix, Boniface, Mamet.

Au tissage Pringuet et Pigon, à Hallennes-lez-Haubourdin, la rentrée, faible au commencement de la semaine, aurait été en s'accentuant et comprendrait maintenant la moitié des ouvriers.

A L'HOTEL DES SYNDICATS

Les ouvriers des tissages en grève, Mamet, Bertrix ,Bonifacc, Duhem, se sont réunis hier à cinq heures à l'Hôtel des Syndicats.

Trois délégués d'Armentières étaient venus leur apporter le salut fraternel de leurs camarades de travail.

Le citoyen Gustave Sohier, frère du maire d'Houplines, dans un discours très mesuré et très net ,parle du conflit et de sa solution prochaine.

Les ouvriers textiles de Lille et de la banlieue ont des *intérêts conformes* aux nôtres. Les deux causes s'enchaînent ; elles se fondent. Ce que nous obtiendrons, les avantages que les patrons ne manqueront pas de nous accorder, auront une répercussion sur vos salaires. Il faudra que vos patrons capitulent. Ils y seront sollicités par leurs confrères d'Armentières, par les pouvoirs publics peut-être. Ils auront sûrement l'opinion contre eux.

Le citoyen Gustave Sohier montre les lacunes du tarif de 1889 qui laisse de côté la filature et la préparation, sacrifiant ainsi toute une partie intéressante de la corporation textile.

Les nouveaux *tarifs d'Armentières* répareront ces omissions regrettables.

Il termine en engageant les ouvriers à se syndiquer pour résister victorieusement à l'égoïsme patronal.

Solidarité Ouvrière

Les souscriptions suivantes sont parvenues au Comité de la grève d'Armentières-Houplines :

Ellars, rue Mazarine, 26, 5 fr. 50. — Parti Ouvrier Indépendant de Valenciennes, section d'Hérin, 25 fr. — Coopérative ouvrière d'Avion, 15 fr. — Quêtes à Lens, 72 fr. 45. — Après une chanson chez Viaene, 2 fr. 60. — Anonyme, 0 fr. 50. — Anonyme, 5 fr. — D'un groupe de Valenciennes, 8 fr. 50. — Coopérative l' « Avenir de Vaugirard », 30 fr. — Quête à Lens, 58 fr. 75. — Après chansons à Estaires 5 fr. — Syndicat des garçons brasseurs d'Armentières, 40 fr. — Fédération nationale textile, 362 fr. — P. S. F., Comité interfédéral, 31 fr. — Verriers d'Aniche, 50 fr. — Julien Romon, à Lille, 2 fr. — Chambre syndicale des tisseurs de Caudry, 20 fr. — Paul Rey, à Caudry, 5 fr. — Un groupe de prolétaires intellectuels, 5 fr. — Ch. Quintin, délégué mineur suppléant, à Dorignies, 56 fr. 60. — Collecte faite à la dernière réunion du groupe les Amis socialistes réunis (par Rougerie, de Lens), 3 fr. 10. — Un anonyme (par Rougerie), 10 fr. 40. — Quête faite par la Société d'arbalète établie chez Emile Daumont, à Courcelles-les-Lens, 4 fr.

LA GORGUE. — Le citoyen Lefebvre a reçu la lettre suivante :

« Citoyen Lefebvre, nous vous envoyons la somme de *5 francs*, recueillie dimanche dernier, après quelques chansons, à l'estaminet « *Au Retour de Madagascar* ». La somme n'est pas forte, sans doute ; cependant, que tous les prolétaires en fassent autant et la somme grossira et vous encouragera. Courage ! Luttez jusqu'à la victoire comme nous avons su lutter pendant 101 jours !...

Un groupe de tisseurs de La Gorgue-Estaires. »

LILLE. — Le trésorier de la *Pensée Libre* vient d'adresser à notre ami Desmons la lettre suivante :

La commission de la *Pensée Libre* dans sa réunion d'hier, a voté un secours de 10 francs pour les grévistes de Bailleul, regrettant que sa situation financière ne lui permette pas de faire plus.

Nous vous prions de faire parvenir notre obole au Comité de la grève, dans la forme voulue et d'assurer ces grévistes de toute notre sympathie pour leur attitude énergique en face du patronat [illegible]

Jaurès au Cateau

Dimanche 1er novembre, à cinq heures du soir, dans la Salle des Fêtes, grande réunion publique et contradictoire organisée par la Fédération Socialiste Indépendante du Cambrésis, avec le concours assuré du citoyen **Jean JAURES**, député, vice-président de la Chambre, au profit des grévistes de la vallée de la Lys.

Prix d'entrée : 30 centimes.

Places retenues chez le concierge : 50 cent.

Pour le Comité :
E. FIEVET.

Dernière Heure

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Paris, 30 octobre. — La commission d'assurance et de prévoyance sociales, réunie sous la présidence de Millerand, a entendu ce matin les auteurs des différentes propositions ayant pour but l'institution d'une caisse nationale des Retraites ouvrières.

MM. l'abé Lemire, Vaillant et Castelet, ont successivement exposé les principes généraux de leurs propositions.

Dans sa prochaine séance, la commission entendra MM. Denys Cochin et Achille Adam.

Les Grèves en Espagne

Bilbao, 30 octobre. — Les pourparlers continuent entre le général Zappino et les délégués des propriétaires de mines en vue de résoudre les conflits actuels.

Les directeurs de journaux ont été invités par le général Zappino à reprendre leur publication ; ils ont déclaré que la chose était impossible tant que la grève durerait.

Les ingénieurs des hauts fourneaux ayant demandé aux ouvriers de ne pas laisser éteindre les foyers qu'il faudrait six mois pour rallumer, leur demande a été favorablement accueillie par les grévistes.

La nuit dernière s'est passée sans incidents graves, mais les vivres manquent et de nombreuses familles quittent Bilbao pour ce motif et par crainte de nouveaux troubles.

Ce matin, les délégués des grévistes venus de Gallarta et d'Ortuella ont eu une entrevue avec le général Zappino qui leur a assuré que les droits des mineurs seraient respectés.

Un train venant de Santander et contenant plusieurs wagons de vivres est arrivé escorté par la troupe.

Il pleut à torrents. Les troupes sont abritées dans les édifices publics et sous les arcades des places.

On espère qu'une entente sera conclue aujourd'hui.

Les troupes de Bilbao ont été retirées. Il ne reste que la cavalerie qui parcourt les rues.

Congrès des Sous-agents des Postes

Paris, 30 octobre. — Le quatrième congrès national des sous-agents des Postes, qui se tient actuellement à Paris, a réuni des délégués de tous les départements, sauf celui de la Haute-Loire.

Le Congrès a voté trois ordres du jour de félicitations et de remerciements à l'adresse du Président de la République et des membres du gouvernement, pour leur sollicitude à l'égard du personnel des postes et télégraphes.

Une proposition tenant à faire représenter toutes les catégories dans le conseil fut jugée impraticable et repoussée. Cette proposition fut ensuite votée :

« L'Association est administrée par un conseil composé de 36 membres pris *autant que possible dans toutes les catégories* et renouvelable, par tiers, chaque année. »

Il fut aussitôt procédé à l'élection du tiers des membres sortants.

Aujourd'hui après-midi, le Congrès adopta un vœu tendant à la suppression de l'avancement au choix et demandant l'avancement après deux ans et demi de service de tous les sous-agents ; l'abandon des revendications des brigadiers chargeurs et facteurs jusqu'à ce que les facteurs ruraux et locaux aient obtenu ce qu'ils réclament ; l'avancement des facteurs receveurs avec des appointements de 11 à 1600 fr. avec l'assimilation des brigadiers facteurs aux chefs surveillants ; l'assimilation des chefs-surveillants de province à ceux de Paris pour les frais d'indemnité.

A la fin de la séance M. Caminade représentant les postiers d'Alger a été élu administrateur de l'association générale des sous-agents.

Les 7 Heures dans la marine

Brest, 30 octobre. — On sait que les dessinateurs de la marine mènent depuis plusieurs mois une vive campagne en vue d'obtenir la journée de sept heures ; une dépêche du ministre de la marine leur donne gain de cause.

D'autre part, le tableau du port, organisé d'après cette dépêche, porte que les ouvriers employés aux écritures et les gardiens de bureau seront compris dans ce personnel et bénéficieront de la réduction de la journée de travail.

Les concours de journaux

Paris, 30 octobre. — Nous savons de bonne source que M. Vallé, ministre de la justice, a complètement terminé l'élaboration du projet de loi qu'il a préparé pour interdire les loteries et concours organisés par un certain nombre de journaux.

M. Vallé a donné lecture de son projet au conseil des ministres de ce matin ; il espérait pouvoir le déposer cet après-midi sur le bureau de la Chambre, mais ce dépôt n'a pas eu lieu et est ajourné à une date indéterminée.

La raison en est que M. Vallé n'a pu obtenir la signature de M. Loubet, président de la République, signature nécessaire pour qu'un projet de loi soit présenté par le gouvernement à la Chambre ou au Sénat.

On dit dans les couloirs de la Chambre que ce refus de M. Loubet a été déterminé par son *amitié pour* l'ancien ministre de l'agriculture du cabinet Waldeck-Rousseau, M. Dupuy, directeur du « *Petit Parisien* ».

Grève monstre aux Etats-Unis

New-York, 30 octobre. — Une grève générale des ouvriers charpentiers en fer commencera samedi sur toute l'étendue des Etats-Unis.

Dix mille hommes sont affectés par cette grève, et comme conséquence, cent mille ouvriers faisant partie de diverses corporations se trouveront sans travail.

Le but de cette grève est d'obliger les entrepreneurs de New-York à reconnaître l'Union syndicale locale.

Le mouvement affecte les plus importantes villes situées à l'Est de Saint-Louis, où les membres de l'Association des patrons ont des contrats.

Congrès de Libre-Pensée

Paris, 30 octobre. — Le XIIIe Congrès national des Libres-Penseurs Français, organisé par la Fédération Française de la Libre-Pensée (Ligue Anticléricale), aura lieu dimanche 1er novembre, à une heure, à la maison commune du 3e arrondissement, 45, rue de Saintonge, à Paris.

Voici l'ordre du jour des travaux du Congrès, 1. Ouverture de la séance à une heure ; Réception des délégués et vérification des pouvoirs. — 2. Rapports moral et financier de la Fédération. — 3. Nomination des commissaires chargés de l'étude des rapports. — 4. Dissolution de toutes les congrégations. — 5. Réforme du Calendrier Grégorien. — 6. Congrès international de Rome. — 7. Monopole des œuvres d'assistance à l'Etat. — 8. Laïcisation complète des prisons, régiments et lycées. — 9. Suppression de l'ambassade auprès du Vatican. — 10. Création de Patronages laïques et d'Universités populaires. — 11. Retrait du décret autorisant les frères de la Doctrine chrétienne à enseigner.

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE. N° 87

MARTYRE D'UN CŒUR

PAR

Pierre Maël

TROISIEME PARTIE

TERRE D'HÉROISME

VIII

Au bord de la chute

Il faut que je vous sauve, vous et Berthe, que je vous rende l'un à l'autre, que je crée de mes mains votre bonheur et que je meure après.

— Mourir ? s'écria Michel. Pourquoi faut-il que vous mouriez ?

— Parce que, après notre entretien de ce soir, après l'aveu que je viens de vous faire, il ne me sera plus possible de vous revoir, de partager votre existence ,et que l'éloignement, la séparation, l'adieu seraient pour moi pires que la mort.

Il s'avança vers elle, les mains tendues, et, prenant celle qu'elle lui abandonna, il la porta respectueusement à ses lèvres. Une parole profonde monta de son cœur.

—Madame, dit-il, pardonnez-moi de vous avoir témoigné tout à l'heure je ne sais quelle révolte naturelle. Recevez-en mes excuses et croyez que je n'ai plus pour vous que la plus vive des admirations, que la plus pure des sympathies.

Vous êtes aussi noble que belle, vous méritez le bonheur en ce monde et vous l'obtiendrez.

Ne parlez plus d'adieu, de séparation ,de mort.

Je saurai bien éloigner de vous la menace et vous arracher à vos prévisions sinistres.

Tant que j'aurai un souffle de vie...

Cora l'interrompit brusquement et s'accrochant à son bras :

— Un souffle de vie ? Oui, c'est votre vie qui est en jeu. Vous me demandiez tout à l'heure pourquoi j'avais accepté ce rôle ? Et je vous répondais que, si je l'avais refusé, une autre aurait pris ma place.

Cette autre eût été l'instrument véritable ; elle se fût prêtée aux implacables désirs de l'homme qui m'accompagne.

— De l'homme qui vous accompagne ? reprit Michel, de ce Petrus Grunger ?

— Il ne se nomme pas Petrus Grunger. Il est votre ennemi mortel.

Un rire sourd éclata dans la gorge de Mohun qui dit :

— Allons, je le connais. Vous n'avez pas besoin de me dire son nom. Je l'avais reconnu dès la première rencontre.

Mais je gardais des doutes.

Par respect pour vous, je ne voulais pas croire.

Cet homme est un forban que j'ai failli faire pendre à Auckland, mais que les juges anglais ont innocenté consciemment. Il se nomme Sam Higgins.

— Ah ! fit-elle, en reculant d'un pas, vous le saviez donc ?

— Je le soupçonnais simplement et Lan le soupçonnait aussi.

— Oui, mais ce que vous ne saviez pas, c'est que cet homme est déjà venu près de vous une première fois, qu'il vous a épié, que c'est lui qui a renseigné son frère.

— Son frère ? Quel frère ? Cet homme a donc un frère ?

— L'autre, celui qui m'a envoyé, ce Ponce Hygin, dont le nom est devenu français.

Ignoriez-vous qu'ils sont les fils, l'un et l'autre, de l'un des *fondateurs de la grande* Société Tweed, Higgins et Compagnie ? Sam est l'aîné, Ponce, le cadet.

— Je l'ignorais, en effet, et je vous remercie de me l'apprendre.

— Et maintenant, qu'allez-vous faire ? Allez-vous quitter les Boers et retourner en France ? Ne pensez-vous pas que votre premier devoir est de sauver Berthe ?

Michel avait baissé la tête. Le problème l'embarrassait.

— Je sais, répondit-il enfin d'une voix sourde, que je vais d'abord tuer cet homme comme un chien.

— Non, dit Cora avec force, vous ne pouvez pas le tuer.

Quelque chose qui ressemblait à un soupçon passa dans l'œil de Michel.

— Pourquoi ne le tuerais-je pas ? demanda-t-il. Cet homme, vous venez de me le dire, est l'agent d'une besogne occulte et criminelle.

Il est venu parmi ces paysans héroïques pour les trahir et les livrer à leurs envahisseurs.

Bien plus : il est mon ennemi personnel ; il poursuit une œuvre de vengeance et veut me mort.

Je suis en cas de légitime défense.

Cora Helwitt le regarda bien en face, les yeux dans les yeux.

— Vous ne le tuerez pas, parce que vous êtes l'honneur et la loyauté mêmes. Cet homme m'a juré que, dans quarante-huit heures, il aurait quitté ce camp et le pays lui-même. Il m'a demandé ce délai pour mettre en ordre ses affaires. Je le lui ai accordé.

Michel fronça les sourcils et eut un mouvement de mauvaise humeur.

— Vous avez commis une imprudence, madame. Qui vous assure qu'en quittant notre camp, cet homme ne va pas se rendre tout droit au camp du général Bruce Hamilton, qui nous surveille ,pour lui fournir des renseignements précis.

Elle pencha le front et murmura avec tristesse :

— J'ai eu tort, je le reconnais. Mais j'ai donné ma parole.

— Je pourrais vous répondre, reprit Mohun, que je n'ai pas donné la mienne. Mais j'entends vous laisser toute l'imprudente grandeur de votre action.

Je me tiens donc lié par votre promesse.

Pendant quarante-huit heures, cet homme ne sera pas inquiété.

Toutefois, ajouta-t-il, vous ne saurez trouver mauvais que je prenne quelques précautions.

Il sortit de la tente et promena son regard aux alentours.

Le versant était désert. Aucune ombre ne s'y montrait dans l'étendue sans bornes que la lune inondait d'une blancheur de brume printanière.

A trente ou quarante mètres sur la droite, Alain Kerdic veillait, solitaire.

— Es-tu là, Alain ? demanda Michel Mohun, d'une voix presque sifflante.

— Je suis là, commandant, et à vos ordres répliqua l'ancien matelot.

Michel l'appela du geste et lui donna un ordre rapide.

— Retourne au campement, prends les dix premiers du peloton et reviens avec les chevaux selliés et bridés, les armes chargées, pour monter la garde autour de la tente. Vous dormirez à tour de rôle.

Alain s'éloigna sans mot dire, tandis que Michel rejoignait la jeune femme.

— Maintenant, lui dit-il, et, pendant ces deux jours, vous serez gardée de nuit et de jour.

Personnellement, je suis tenu d'informer le général de ce qui se passe.

— Merci, répondit la jeune femme d'une voix tremblante.

Ils étaient debout en face l'un de l'autre, dans la solitude splendide de cette nuit printanière.

Ils étaient jeunes et beaux tous les deux.

Elle aimait cet homme ; il savait par son propre aveu, qu'il était aimé de cette femme.

Leurs cœurs battaient avec violence.

— Monsieur, demanda Cora, jurez-moi que vous oublierez tout ce qui vient d'être dit ce soir et que jamais mon nom ne sera prononcé devant celle qui doit être, qui sera bientôt, je l'espère, la consolatrice, le bonheur et l'amour de votre vie.

Il répondit, profondément ému, bouleversé par cette prière :

— Je ne vous jurerai pas cela, madame. Quoi qu'il advienne, quelles que soient ma destinée et la vôtre, le souvenir de cette heure restera l'un des plus poignants, des plus sacrés de ma vie ; le nom de Cora Helwitt sera prononcé par moi avec le plus tendre respect, la plus pieuse reconnaissance.

Et Berthe apprendra de moi à vous chérir, à vous aimer davantage pour ce que vous aurez fait en notre faveur.

Un sanglot convulsif souleva la poitrine de la jeune femme. Ce fut elle à son tour, qui saisit la main de Michel et la baisa passionnément.

IX

La victime

Un bruit de foulées sur l'herbe avertit Michel qu'Alain Kardic revenait accompagné de l'escorte que le jeune chef des éclaireurs avait demandée.

Mohun rassembla les dix hommes autour de lui.

— Mes enfants, leur dit-il, avec ce ton d'affection qu'il savait prendre et qui le faisait adorer de ses compagnons d'armes, je vais vous confier une mission sacrée.

Et, comme tous, attentifs, tendaient l'oreille, il ajouta :

— Des raisons personnelles, des informations sûres me font redouter un attentat contre la personne de Mme Helwitt. Je crois que nous professons tous ici le même respect et la même sympathie pour elle. Je vous demande donc de veiller attentivement sur elle, soit qu'elle se tienne dans sa tente, soit qu'elle en sorte.

Dix mains se tendirent d'un geste spontané vers Michel.

— Comptez sur nous, commandant, répondirent toutes les voix.

— Bien, répliqua Mohun, qui distribua de cordiales étreintes.

Et il s'éloigna de la tente, après y avoir jeté un dernier coup d'œil.

Il se dirigea vers le camp des Boers. Il voulait voir le général Dewet.

Le repas du soir était terminé. Femmes et enfants avaient réintégré les longs chariots attelés de bœufs.

Tout le laager était en repos.

De temps à autre, du milieu de la nuit, un aboiement de chien s'élevait, accompagnant le beuglement d'une bête à cornes, le bêlement d'un mouton ou le hennissement d'un cheval.

Et dans la clarté qui tombait du ciel, on voyait onduler comme les vagues d'une mer, les croupes et les échines du troupeau.

(*A suivre.*)